

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

SERVICE GRATUIT
réservé aux particuliers



→ LES DÉCHETS AUTORISÉS

Volume minimum 0.5 m³, Volume maximum 2 m³
Poids maximum par article 90 kg
Longueur maximum 2 m

Liste non exhaustive !

Literie

lit, sommier, matelas, clic-clac...

Mobilier

table, chaise, canapé, fauteuil, siège de bureau...

Bricolage

porte, fenêtre, (sans vitre, ni miroir) parquet, lino, sanitaire en inox et en acier, ferraille, palette, planche de bois, plastique...

Loisirs

vélo, appareil de musculation, table de ping-pong, piscine dégonflée...

Puériculture

poussette, landau, siège auto...

Jardinage

tondeuse thermique (sans essence ni huile), brouette...



→ LES DÉCHETS REFUSÉS

Les déchets refusés sont à déposer en déchèterie.

- × amiante (faire appel à une société spécialisée pour évacuer ce type de matériaux)
- × aquarium
- × ballon d'eau chaude, pompe à chaleur
- × bétonnière
- × bouteille de gaz, bouteille sous pression
- × cartons
- × déchets verts
- × gravats et sanitaires (placo, email, grès, faïence, terre-cuite, céramique, fonte, porcelaine, marbre, béton, carrelage, mosaïque...)
- × grillage
- × laine de verre
- × miroir
- × papier-peint
- × piano
- × pièce de voiture ou de mobylette (batterie...)
- × plexiglas
- × pneu
- × pot de peinture
- × terre
- × tracteur-tondeuse
- × vêtements
- × vitres



Les déchets collectés peuvent être refusés à l'appréciation de l'agent en charge de la collecte en fonction de son poids, de sa taille ou de sa dangerosité.



Plus d'infos ?

N° 01 34 83 12 07

www.sictomsudyvelines.fr
contact@sictomsy.fr

